

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-HEAND

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de déclaration de projet de transfert de l'EHPAD emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de SAINT-HEAND du lundi 08 novembre 2021 à partir de 9 heures au mercredi 08 décembre 2021 jusqu'à 17 heures inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE (Direction du Développement Territorial, Service Planification).

A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole.

Monsieur Gérard FONTBONNE a été désigné Commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de LYON.

La mairie de SAINT-HEAND est désignée siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 08 novembre 2021 à partir de 9h au mercredi 08 décembre 2021 jusqu'à 17 h inclus :

- à la mairie de SAINT-HEAND, Place de la Mairie, 42570 SAINT-HEAND,
  - le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30.
  - le mardi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
  - à l'exception du mercredi 08 décembre où l'enquête publique se terminera à 17 heures.
- au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 AVENUE GRUNER 42000 SAINT-ETIENNE,
  - le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures,
  - le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire enquêteur en mairie de SAINT-HEAND,
- lors des permanences du Commissaire enquêteur en mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire enquêteur au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- sur le site internet de de Saint-Étienne Métropole à l'adresse suivante :
- https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de : Monsieur Gérard FONTBONNE, Commissaire enquêteur, Enquête publique relative à déclaration de projet de transfert de l'EHPAD emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de SAINT-HEAND, mairie de SAINT-HEAND, Place de la Mairie, 42570 SAINT-HEAND.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <a href="https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques">https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques</a>, et accessible depuis un poste informatique à l'accueil de Saint-Etienne-Métropole (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne). Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire enquêteur sera présent en mairie de SAINT-HEAND pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 08 novembre 2021 de 9 heures à 12 heures,
- le mardi 16 novembre 2021 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 26 novembre 2021 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 02 décembre 2021 de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 08 décembre 2021 de 14 heures à 17 heures.

En raison du contexte de pandémie de Covid-19, et dans un souci de respect des gestes barrières, il est demandé au public de venir consulter les documents ou rencontrer le Commissaire-enquêteur en portant un masque et d'apporter son propre stylo pour déposer ses observations dans le registre d'enquête (Masques et stylos ne sont fournis ni en mairie ni à Saint-Etienne Métropole).

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur à la Préfète du département et au Maire de SAINT-HEAND pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante : <a href="https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques">https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques</a>

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de SAINT-HEAND, ainsi qu'au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, en un lieu accessible au public en tout temps.